



# Le Paradou

## au fil de l'Arcoule

Bulletin  
municipal

N° 11  
Été 2017

### Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, chers Paradounais,



L'été est bel et bien installé et avec lui des promesses de repos bien mérité ! En effet, les six premiers mois de l'année ont été particulièrement denses, avec le démarrage de nombreux travaux dans notre village ainsi que l'organisation de plusieurs scrutins électoraux.

Notons que ces derniers se sont particulièrement bien déroulés, avec pour la première fois au Paradou, la création d'un second bureau de vote permettant de s'adapter à l'augmentation du nombre d'électeurs dans le village.

Ainsi, le renouveau du Paradou s'est poursuivi ces derniers mois selon le calendrier annoncé.

Les travaux de réhabilitation de la Mairie s'achèvent et l'Hôtel de ville sera livré courant septembre comme indiqué lors des vœux en janvier.

Concernant la voie Aurélienne et le carrefour de Saint-Roch, la première tranche des travaux de voirie démarquera mi juillet. Par ailleurs, un architecte a été retenu pour l'aménagement du Bistrot du village, permettant d'envisager le démarrage des travaux de ce lieu de convivialité tant attendu, début 2018. Enfin la nouvelle école maternelle, en cours d'achèvement, sera livrée à l'automne ; les élèves et les enseignants pourront l'intégrer dès la rentrée des vacances de Toussaint.

Mais pour les quelques semaines qui nous séparent encore de la rentrée, il est toujours temps de profiter de la belle programmation culturelle estivale que notre village propose à ses habitants et aux amoureux des Alpilles.

Ainsi, la Holi Party, la Fête de l'Europe, « Jazz sous les platanes », mais aussi du théâtre, de l'art contemporain avec le « Festival a-part » et enfin notre Fête du village, rythmeront la période estivale. pour le plus grand bonheur de tous.

Je vous souhaite un très bel été et une bonne lecture de ce nouveau numéro d'*Au fil de l'Arcoule*.

**Pascale Licari**

Maire du Paradou, Vice-Présidente de la CCVBA,  
Conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur



Peinture CM de l'Ecole Primaire

Le Plan Local d'Urbanisme  
p. 7

L'été 2017 au Paradou  
p. 17

Retrouvez nous sur  Paradou

Site Internet : [mairie-paradou.fr](http://mairie-paradou.fr)

## TRAVAUX

Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le prochain bulletin. Les dates annoncées sont évidemment prévues sans les aléas toujours possibles.

**Mairie :** la rénovation se déroule conformément au planning. La réouverture est prévue à l'automne.

**École maternelle :** l'avancement des travaux est bien visible. Son ouverture est prévue au retour des vacances de la Toussaint.

**Route de l'Arcoule,** pendant le mois de juillet, la circulation est perturbée par les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public.

**Voirie :** Une réunion publique a eu lieu le 10 mai. Les plans de la réfection de la voirie concernant la première tranche du Carrefour Saint-Roch, de la voie Aurélienne et d'une partie du chemin Henri Aubert y ont été présentés.

Ces plans sont consultables sur le site de la mairie : rubrique VIVRE puis VOIRIE. Les travaux débuteront mi-juillet pour une durée d'environ 12 mois.



Construction de la future école maternelle



Vue de l'arrière de la mairie- ancienne cour de l'école et futur jardin (partiel)



Carrefour Saint Roch

## CANTINE - SITUATION PROVISOIRE

À ce jour, au restaurant scolaire, la capacité d'accueil de 160 enfants en deux services est atteinte.

Pour faire face, le conseil municipal du 04/05/2017 s'est vu dans l'obligation de demander aux parents qui inscrivent leur enfant plus de deux fois par semaine, de fournir chacun un justificatif de travail afin de limiter l'accès à la restauration scolaire.

Cette modification permettra aux enfants de vivre le moment du repas dans de bonnes conditions d'accueil et de sécurité. Situation provisoire puisque l'ouverture de la nouvelle école maternelle est prévue pour la rentrée des vacances de Toussaint en novembre 2017.

## NUMÉROTATION

À mi-juin, les trois-quarts des plaques ont été distribuées. Pour les retardataires ou personnes qui n'étaient pas sur la commune, contactez l'accueil de la mairie. « La poste » en charge de cette opération nous a demandé de respecter certaines « règles » (exemple : un numéro de lot ne peut être considéré comme officiel).

### Poursuite de l'opération

Un certificat d'adressage vous sera remis prochainement par un préposé de « La Poste », ainsi qu'un document autorisant cet organisme à diffuser votre adresse aux services concernés (Sécurité sociale, impôts, EDF, localisation GPS, ...). La liste complète de ces services est consultable sur le site internet de la mairie.



### Précisions

Les quelques « désagréments », incontournables dans ce genre d'opération de grande ampleur, rencontrés par certains administrés lors de la distribution sont en cours de traitement. Tout problème communiqué recevra une réponse. Les personnes concernées seront avisées. La municipalité reste néanmoins à votre écoute.



## LES CM2 DE LA VALLÉE DES BAUX CHEZ LES POMPIERS

Le mardi 23 mai a eu lieu au Centre de secours de la Vallée des Baux une journée « citoyenne » pour les enfants des classes de CM2 des villages de Mause-sane-les-Alpilles, de Mouriès et du Paradou .

Rappelons les objectifs pédagogiques :

- Formation du « Porter secours » obligatoire en classe de CM2
- Cohésion des élèves avant leur passage en 6<sup>e</sup>
- Sensibilisation à l'engagement citoyen
- Connaissance des institutions
- Communiquer sur les « bonnes pratiques »
- Tisser du lien avec les « Territoires »
- Promouvoir les institutions
- Susciter de nouvelles vocations

Le lieutenant Anne-Marie Ayme, chef du centre, et l'équipe des sapeurs-pompiers remercient tous les participants à cette première « journée citoyenne ».

- Les enfants pour leur gaité et leur engouement lors de leurs passages dans les ateliers, pour leurs jolis

dessins qui ornent désormais les murs du centre de secours.

- Les enseignants et les accompagnants.
- Le Comité Communal des Feux de Forêts de Mause-sane et Mouriès.
- Sandrine, de l'ONF (Office National des Forêts) qui a sensibilisé les élèves à la faune et la flore de notre massif.
- Les gendarmes :
  - Les équipes cynophiles qui ont organisé un grand jeu de cache-cache enfants/chiens.
  - Le motard de la brigade.
  - La brigade des Baux-de-Provence qui a passionné les enfants par la découverte des techniques d'investigation.
- L'équipe spécialisée du GRIMP qui a aidé certains à surmonter leur appréhension ou à s'élancer avec

plaisir sur une tyrolienne spécialement établie en cette occasion.

- Les sapeurs pompiers du centre de secours de la Vallée des Baux qui ont animé l'atelier de secourisme et initié aux « gestes qui sauvent » que chacun doit connaître...
- Les sapeurs pompiers du centre de secours de la Vallée des Baux qui ont fait chercher aux enfants un gros doudou dans une pièce plongée dans le noir, pour les sensibiliser aux techniques à mettre en œuvre lors d'un incendie domestique.
- Tous les participants et partenaires.

## STAGES ENFANTS ÉTÉ 2017

Des stages sportifs sont organisés, cet été 2017, pour les jeunes de 8 à 14 ans

- Du lundi 10 au jeudi 13 juillet 2017  
**Multi-Activités** - complexe sportif
- Du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2017  
Lundi **piscine** passage brevet natation  
**Activités Voile** – Saintes-Maries-de-la-Mer
- Du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2017  
**Activités Kayak VTT**- Collias Pont-du-Gard
- Du lundi 21 au vendredi 25 août 2017  
**Activités Escalade** - Le Paradou  
**Canyoning** Montbrun-les-Bains Mont Ventoux
- Du lundi 28 au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017  
**Multi-Activités** - complexe sportif

Le nombre de places est fixé à 12 jeunes maximum par stage. Les jeunes du Paradou sont prioritaires. Ne seront traités que les dossiers complets et déposés au plus tard une semaine avant le stage à l'accueil mairie Pour tous renseignements :

Fabrice au 06 84 77 04 09  
ou sports.associations@mairie-du-paradou.fr  
ou accueil de la mairie au 04 90 54 54 01  
Informations disponibles aussi sur le site de la mairie, et la page Facebook.

## CONCILIATION A L'AMIABLE PERMANENCE A VOTRE DISPOSITION (GRATUITE)

La conciliation est un mode alternatif de règlement des conflits qui permet de trancher rapidement, à l'amiable, un différend civil simple entre deux personnes physiques ou morales.

### En quoi consiste la conciliation ?

La conciliation résulte de la volonté des parties en conflit de discuter du problème qui les oppose.

La conciliation se fait en présence d'un tiers, le conciliateur de justice, dans l'espoir d'un arrangement.

### Quels sont les litiges concernés ?

Entrent dans le champ de la conciliation les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation, tels que :

- troubles de voisinage
- conflit entre un propriétaire et un locataire
- créances impayées
- malfaçons
- difficultés à faire exécuter un contrat...

Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état-civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc) et les litiges avec l'administration.

Le conciliateur de justice prête serment devant le président de la cour d'appel avant d'exercer ses fonctions. Il est tenu à l'obligation de réserve et au secret.

### Combien coûte une conciliation ?

La procédure de conciliation est gratuite.

### Contact

Une permanence est assurée à partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 à la mairie de Saint-Rémy-de-Provence les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis du mois de 9h à 12h. Contact : M. Gilles Toscano 07 60 62 01 08. Retrouvez toutes les informations sur internet [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

## Délibérations

### Conseil municipal du 22 mars

**2017-6** Budget annexe de l'eau / approbation du compte de gestion 2016. **Adopté à l'unanimité**

**2017-7** Budget annexe de l'eau / approbation du compte administratif 2016 **Adopté à la majorité**

**2017-8** Budget annexe de l'eau / affectation du résultat **Adopté à l'unanimité**

**2017-9** Budget de la commune / approbation du compte de gestion 2016 **Adopté à l'unanimité**

**2017-10** Budget de la commune / approbation du compte administratif 2016 **Adopté à la majorité**

**2017-11** Budget de la commune / affectation du résultat **Adopté à l'unanimité**

**2017-12** Indemnité du receveur municipal 2017 **Adopté à l'unanimité**

**2017-13** Fiscalité 2017 **Adopté à l'unanimité**

**2017-14** Finances / Contrat de Développement et d'Aménagement (CDDA) **Adopté à l'unanimité**

**2017-15** Budget de la commune / budget primitif 2017 **Abstentions 3 - Adopté à la majorité**

**2017-16** Finances / Demande de subvention au Conseil Régional PACA **Adopté à l'unanimité**

**2017-17** Subventions aux Associations **Adopté à l'unanimité**

**2017-18** Sports / Programmation des stages sportifs 2017 **Adopté à l'unanimité**

**2017-19** Finances / Paiement d'une prestation **Adopté à l'unanimité**

**2017-20** Intercommunalité / Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles et la commune du Paradou/ Programme de voirie/Modification **Adopté à l'unanimité**

**2017-21** Environnement / Classement du Marais des Baux par l'UNESCO **Contre 1 - Adopté à la majorité**

**2017-22** Urbanisme / Obligation de dépôt du permis de démolir sur le territoire communal **Adopté à l'unanimité**

**2017-23** Assemblée / Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux / Modification des statuts / Désignation des suppléants **Adopté à l'unanimité**

**2017-24** Commissions extra-municipales / Modification composition **Adopté à l'unanimité**

**2017-25** Ressources Humaines / Versement des indemnités de fonctions **Adopté à l'unanimité**

## J'AI BIEN LE DROIT ! PAS SI SÛR...

Avec les beaux jours, nos fenêtres s'ouvrent sur le jardin, les oiseaux chantent, l'eau des piscines clapote, l'herbe pousse vite, très vite. Laissons les oiseaux chanter mais qu'en est-il des bruits dits « de voisinage » ? Voici quelques extraits de la réglementation dans les Bouches-du-Rhône selon l'arrêté Préfectoral en vigueur.

### 1. LE BRUIT

**ARTICLE 2 (Extrait) Généralités** Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit...

**ARTICLE 3 (Extrait) Voies et lieux accessibles au public** Sur la voie publique, les voies privées accessibles au public et les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère agressif ou répétitif quelle que soit leur provenance...

**ARTICLE 6 (Extrait) Activités professionnelles, artisanales et de loisirs** ... Sauf dérogations exceptionnelles, les travaux doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés...

#### Activités non professionnelles

**ARTICLE 8 (Extrait)** Tous travaux effectués par des particuliers... ne peuvent être effectués que de :

- 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures du lundi au samedi inclus,
- 10 heures à 12 heures les dimanches et jours fériés.

**ARTICLE 9** Les systèmes de climatisation doivent être installés et entretenus de manière à ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

**ARTICLE 10** Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement et le comportement des personnes ne soient pas source de nuisances sonores pour le voisinage.

**ARTICLE 11** Les propriétaires d'animaux et détenteurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Pour la totalité de l'arrêté Préfectoral, on se reportera au site internet de la mairie : rubrique « VIVRE »

### 2. LES RISQUES D'INCENDIE.

#### L'OLD (obligations légales de débroussaillage)

Le département des Bouches-du-Rhône est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt. Le débroussaillage est la principale mesure préventive à mettre en place : il est donc réglementé par le code forestier.

Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne vise pas à faire disparaître l'état boisé et n'est ni une coupe rase ni un défrichement. Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place.

sements en place.

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Debroussaillage>

Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 ou de classe 5.

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage qui sont à la charge des propriétaires.

- maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement
- couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles
- éliminer les végétaux coupés par broyage, compostage, ou par évacuation en décharge autorisée.

### 3. RAPPELS POUR LES RÉSIDENTS, LES VACANCIERS, LES PROMENEURS

L'ensemble des berges du canal d'irrigation de la Vallée des Baux est interdit à toute circulation motorisée, aux cyclistes, aux cavaliers, aux piétons pour des raisons de sécurité.

Les collines Méjan, Défends, n'appartiennent pas entièrement au domaine public. Il faut veiller à respecter les propriétés privées, les oliveraies. Un sentier de balisage est à l'étude. La circulation motorisée est interdite sur tous les sentiers : érosion accélérée, danger pour le conducteur, danger pour les promeneurs.

### 4. LES PANNEAUX DE CIRCULATION

Les limitations de vitesse, les stops, les interdictions de doubler, les voies piétonnes et cyclistes... les panneaux de signalisation doivent être respectés. Il en va de la sécurité de chacun de nous.

### 5. LES TROTTOIRS

Les trottoirs ne sont pas des zones de stationnement. Ils doivent rester libres pour assurer la sécurité de tous.

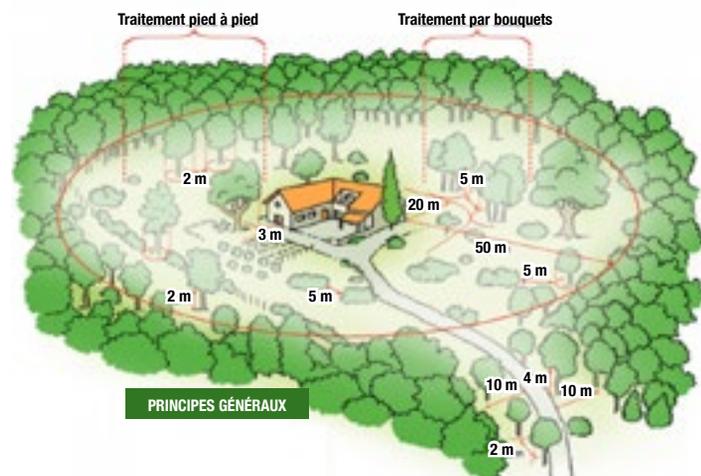
### 6. LES ORDURES MÉNAGÈRES

La CCVBA a communiqué un calendrier de ramassage des sacs jaunes et des sacs gris. Il est impératif de sortir vos sacs au plus tôt la veille au soir ou le matin du jour concerné, entre autre pour des raisons sanitaires.

Beaucoup de sacs sortis trop tôt traînent longtemps en bordure de voies.

Tout ce qui est hors ramassage (cartons, déchets verts...) doit être porté en déchetterie. Si vous êtes dans l'impossibilité d'évacuer vous-mêmes les encombrants, contacter la CCVBA au 04 84 510 620.

Ne pas déposer n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand, c'est respecter les habitants du Paradou et l'environnement.



## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL ET 7 MAI 2017

### Commune du Paradou 1<sup>er</sup> tour

Candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. FILLON	LR	319	20,6%	25,0%
Mme LE PEN	FN	305	19,7%	23,9%
M. MACRON	EM	295	19,0%	23,1%
M.MELENCHON	LFI	185	11,9%	14,5%
M. DUPONT AIGNAN	DLF	87	5,6%	6,8%
M. HAMON	PS	47	3,0%	3,7%
M.LASSALLE	RES	21	1,4%	1,6%
M. ASSELINEAU	UPR	10	0,6%	0,8%
M. POUTOU	NPA	4	0,3%	0,3%
Mme ARTAUD	LO	3	0,2%	0,2%
M.CHEMINADE	SP	0	0,0%	0,0%
BLANCS/NULS		32	2,1%	

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 549		
Abstentions	241	15,6%	
Votants	1308	84,4%	
Blancs	26	1,7%	2,0%
Nuls	6	0,4%	0,5%
Exprimés	1276	82,4%	97,6%

### Commune du Paradou 2<sup>nd</sup> tour



Candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. MACRON	EM	633	40,9%	58,6%
Mme LE PEN	FN	448	28,9%	41,4%

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 549		
Abstentions	314	20,27%	
Votants	1235	79,73%	
Blancs	128	8,26%	10,36%
Nuls	26	1,68%	2,11%
Exprimés	1081	69,79%	87,53%

### Résultat national au 2<sup>nd</sup> tour

Candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. MACRON	EM	20 743 128	43,61%	66,1%
Mme LE PEN	FN	10 638 475	22,36%	33,9%

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	47 568 693		
Abstentions	12 101 366	25,44%	
Votants	35 467 327	74,56%	
Blancs	3 021 499	6,35%	8,52%
Nuls	1 064 225	2,24%	3,00%
Exprimés	31 381 603	65,97%	88,48%

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2017

(XV<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE)

11 ET 18 JUIN 2017

### Commune du Paradou 1<sup>er</sup> tour

Candidats	Nuance	Voix	% Exprimés
Mme FARRO	LRM	319	5,47
Mme JUNG	LFI	87	16,02
Mme CASTANET	PCF	16	31,8
Mme MOLL	SE	20	0,75
M.GARCIA MATEO	DLF	17	2,11
M.MOUSSET-SEISSON	FN	140	3,73
Mme TABARACCI	UPR	6	0,5
Mme HAENSLER	EE-LV	33	1,61
Mme LAGRANGE	LO	1	1,24
M. FORTANE	DIV	9	
M. REYNES	LR-UDI	154	36,77
BLANCS/NULS		32	

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1 547		
Abstentions	729	47,1%	
Votants	818	52,9%	
Blancs	2	0,1%	0,24%
Nuls	14	0,9%	1,71%
Exprimés	802	51,8%	98,04%

### Commune du Paradou 2<sup>nd</sup> tour



Candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
FARRO	LRM	323	20,9%	52,01%
REYNES	LR-UDI	298	19,3%	47,99%

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	1 547	
Abstentions	844	54,56%
Votants	703	45,44%
Blancs / Nuls	82	5,30%
Exprimés	621	40,14%

### Résultats de la XV<sup>e</sup> au 2<sup>nd</sup> tour

Candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
REYNES	LR-UDI	24 242	23,1%	56,49%
FARRO	LRM	18 675	17,8%	43,51%

	Nombre	% Inscrits
Inscrits	104 899	
Abstentions	57 228	54,56%
Votants	47 671	45,44%
Blancs / Nuls	4 754	4,53%
Exprimés	42 917	40,91%

## Délibérations

### Conseil municipal du 4 mai

2017-26 Finances / Contrat de Développement et d'Aménagement (CDDA) / Tranche 2016 / Modificatif **Adopté à l'unanimité**

2017-27 Finances / Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône / Acquisition de caves et agrandissement du Columbarium **Adopté à l'unanimité**

2017-28 Finances / Démarche de désherbage communal **Adopté à l'unanimité**

2017-29 Financement des travaux Electrification rurale – Face E Programme 2017 / signature de la convention entre le SMED 13 et la commune du Paradou **Adopté à l'unanimité**

2017-30 Affaires scolaires / Règlement cantine 2016-2017 / Modificatif **Adopté à l'unanimité**

2017-31 Domaine public / Dénomination de voies **Adopté à l'unanimité**

2017-32 Commissions extra-municipales / Modification composition **Adopté à l'unanimité**

2017-33 Archives communales / Convention avec le CDG 13 **Adopté à l'unanimité**

2017-34 Ressources Humaines / Convention Cadre 2017 avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale **Adopté à l'unanimité**

2017-35 Ressources Humaines / Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections **Adopté à l'unanimité**

### Conseil municipal du 7 juin

2017-36 Finances / Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations Contre : 1 - **Adopté à la majorité**

2017-37 Urbanisme / Mise en œuvre de servitudes d'utilité publique **Adopté à l'unanimité**

2017-38 Convention de servitudes avec ENEDIS **Adopté à l'unanimité**

2017-39 Urbanisme / Arrêt du document de révision du PLU Contre : 1- **Abstentions : 2 - Adopté à la majorité**

## RÉGION PACA :

• M. Renaud Muselier remplace depuis le 29 mai M.Christian Estrosi à la présidence de la Région.



## FINANCES DE LA COMMUNE

### RESULTATS DE L'ANNÉE 2016 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

#### RÉSULTATS 2016

Au conseil municipal du 22 mars les résultats budgétaires de l'exercice 2016 ont été validés et votés.

En €	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	1 255 080	1 832 143	3 087 223
DÉPENSES	1 211 913	1 543 195	2 755 108
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>43 167</b>	<b>288 948</b>	<b>332 115</b>

Au titre de l'exercice 2016 la section de fonctionnement affiche un excédent de 288 948 € et la section investissement un excédent de 43 167 €. Compte tenu des différents reports excédentaires le compte administratif au 31 décembre 2016 se décompose comme suit :

En €		DÉPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	1 543 195	1 832 243
	Section d'investissement	1 211 913	1 255 080
<b>REPORT DES ANNÉES PRÉCÉDENTES</b>	Report en section de fonctionnement		905 925
	Report en section d'investissement		338 872
<b>1</b>	<b>TOTAL (réalisations + report)</b>	<b>2 755 108</b>	<b>4 332 120</b>
<b>RESTE À RÉALISER OPÉRATIONS EN COURS</b>	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	654 015*	305 080**
<b>2</b>	<b>TOTAL DU RESTE A RÉALISER</b>	<b>654 015</b>	<b>305 080</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b>	Section de fonctionnement	1 543 195	2 738 068
	Section d'investissement	1 865 928	1 899 032
<b>1+2</b>	<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>3 409 123</b>	<b>4 637 100</b>

(\*) Dépenses engagées  
(\*\*) Subvention du Département en attente de règlement

**Le résultat cumulé de l'ensemble des sections fait ressortir au titre de l'année 2016 un résultat positif de 1 227 977 € (4 637 100 € - 3 409 123 €)**

#### LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2017

Le budget prévisionnel 2017 se décompose en :

**Fonctionnement 2 038 960 €\***

**Investissement 5 821 886 €**

**(\*) 2 038 960 € = 1 619 709 € + report de 419 251 €**

#### FONCTIONNEMENT

Malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 10 % due à :

- Une comptabilisation en année pleine du centre aéré subventionné à hauteur de 43 804 € par le budget de la commune
- Une augmentation des charges de personnel liée à la hausse du point d'indice et la création d'un poste supplémentaire pour la nouvelle école maternelle
- Une nouvelle organisation des pôles scolaires notamment de la nouvelle école maternelle,

**L'objectif principal est non seulement de limiter les dépenses mais aussi de dégager cette année une capacité autofinancement de l'ordre de 150 000 € afin de répondre aux remboursements des emprunts en cours (90 000 € de capital par an)**

#### Les points marquants de l'année 2016

#### FONCTIONNEMENT

- Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de + 7.57 %
- L'augmentation des recettes est due d'une part à la hausse des taxes de séjour (83 191 € contre 45 001 € en 2015) et d'autre part au versement d'une somme de 66 457 € correspondant aux taxes sur les terrains devenus constructibles en 2014.
- Ces recettes complémentaires ont permis de compenser la baisse des dotations d'État de 19,5 % (100 560 € en 2016 contre 124 940 € en 2015).
- Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5,79 % (1 543 195 € en 2016 contre 1 632 574 € en 2015).

Ce résultat est le reflet d'une attention toute particulière de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de leur maîtrise.

#### INVESTISSEMENT

- L'essentiel des dépenses concerne la rénovation de la mairie et la construction de l'école maternelle dont les travaux ont commencé au cours du dernier trimestre de l'année 2016 ainsi que le PLU.
- La clôture des comptes de l'eau, dont le transfert de compétence à la CCVBA a été acté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a entraîné l'inscription des excédents au compte principal de la commune. (135 938 € sur l'investissement et 24 378 € sur le fonctionnement)

#### RÉSULTATS

Leur affectation pour l'année 2017 a été votée comme suit.

- Un report en investissement de 517 978 € correspondant aux excédents du budget communal et de celui de l'eau (382 039 € + 135 939 €) (382 039 € = 1 255 080 € - 1 211 913 € + 338 872 €)
- Un excédent de fonctionnement de 1 219 251 € correspondant aux excédents du budget communal et de celui de l'eau (1 194 873 € + 24 378 €) sera affecté à hauteur de 800 000 € à la section investissement et le solde de 419 251 € à la section de fonctionnement.

Un excédent de fonctionnement de fin d'année peut être reporté en tout ou partie au budget d'investissement de l'année suivante.

#### INVESTISSEMENT

Les investissements ont été budgétés pour un montant de dépenses de 5 821 886 € (y compris les restes à réaliser de l'année 2016 pour un montant de 654 015 €). L'essentiel de ces investissements est subventionné à hauteur de 80 % par le Département et concernent la rénovation de la mairie, la construction de l'école maternelle et une première tranche de la réfection des voiries et du carrefour Saint Roch.

#### FISCALITÉ 2017

Les taux sont identiques à ceux de l'année 2016 et ont été adoptés au conseil municipal du 22 mars.

**Le taux de la taxe d'habitation est de 10,41%**

**Le taux de la taxe foncière pour le bâti est de 14,90%**

**Le taux de la taxe foncière pour le non bâti est de 39,58%**

# UN PLU RÉPARATEUR

Le projet a été adopté en conseil municipal du 7 juin 2017  
La délibération est consultable sur le site internet de la mairie.



## Mot de madame le maire sur le PLU

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme est la matérialisation d'un engagement fort de la campagne des municipales de 2014 et d'une volonté de maîtriser le développement effréné de l'urbanisme sur le territoire communal. Cette démarche ne se borne pas à mettre un coup d'arrêt à la construction des lotissements. Elle vise aussi la préservation des espaces naturels, notre patrimoine, notre qualité de vie, bases de l'identité de notre village.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU de 2006 préconisait déjà l'affirmation d'un développement maîtrisé. Cependant, une réalité tout autre nous a obligés à agir et à lancer la révision de l'actuel document d'urbanisme. En outre, les règles imposées par la nouvelle Loi ALUR de mars 2014 nous ont également amenés à prendre en considération de nombreuses contraintes supplémentaires, entre autres la disparition des COS (coefficient d'occupation des sols) et des surfaces minimales de terrain dans les communes comme Le Paradou, qui étaient déjà en PLU.

Si rien n'avait été entrepris, les conséquences auraient été très lourdes, tant sur les finances et les services publics que sur nos infrastructures : le village, dépassé par son évolution démographique, aurait subi son avenir au lieu de le réinventer.

Nous entendons et nous comprenons que certains puissent se sentir directement concernés et impactés par cette révision du PLU, mais la poursuite de l'intérêt général doit prévaloir. Et sans doute convient-il encore de le souligner : l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

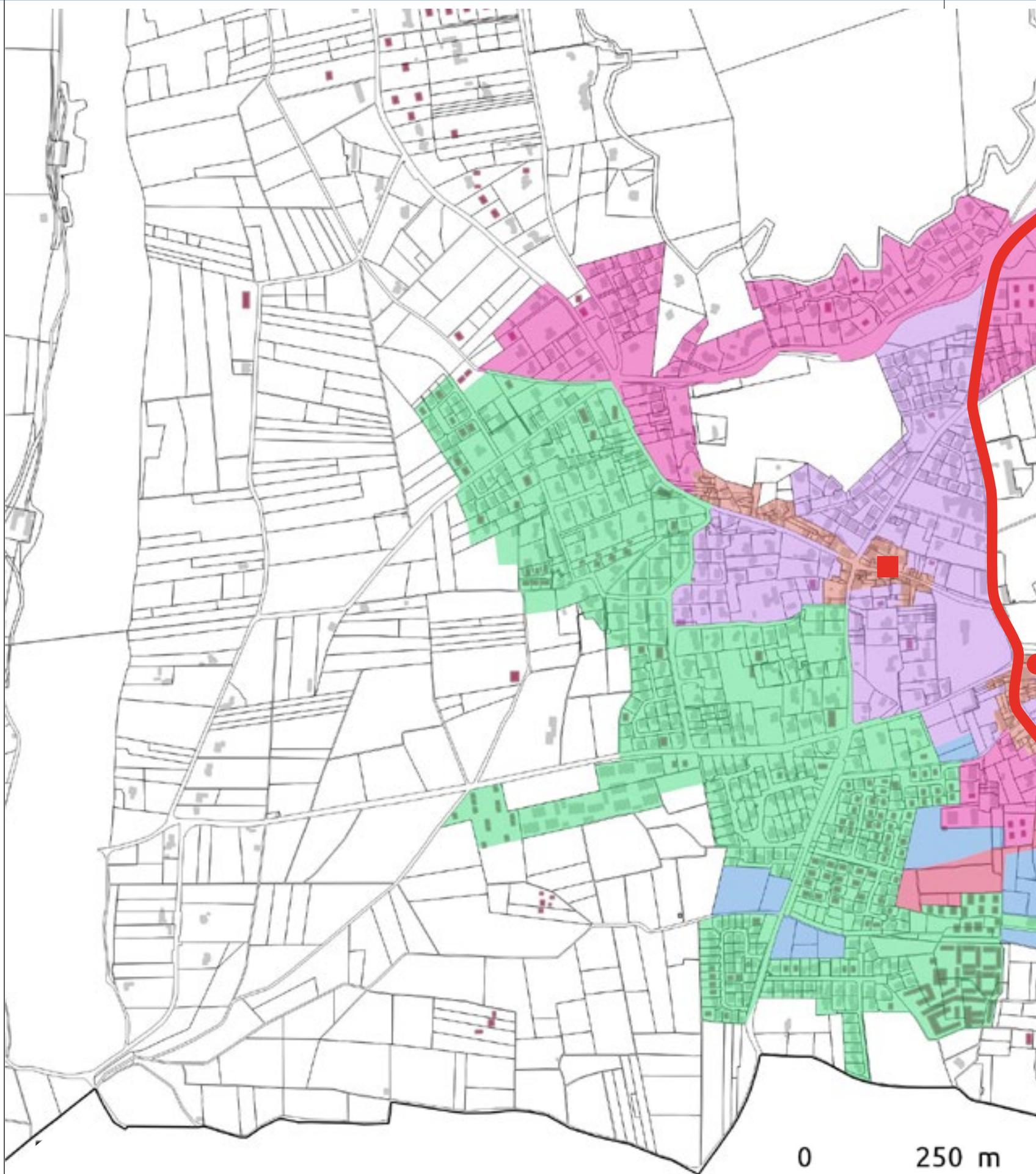
Pascale Licari



## Calendrier :



# PLU en révision : carte des zones constructibles



Source : DGFIP, PLANED  
Réalisation : PLANED - Mai 2017



**UA : Centre ancien.**

Habitat + établissements et services qui en sont le complément habituel. Implantation dense et continue à l'alignement des voies.

**UB : Première couronne autour du centre ancien.**

Habitat + établissements et services qui en sont le complément habituel. Commerce, artisanat et entrepôts limités à 200 m<sup>2</sup>.

**UC : Deuxième couronne.**

Habitat.

**UD : Habitat dispersé.**

**Faible densification.**

Uniquement les extensions mesurées des constructions à usage d'habitation.

**UT : Zone touristique de Bourgeac.**

Uniquement les extensions mesurées des constructions à usage hôtelier.

**UV : Espaces verts urbains.**

Pour assurer la qualité de vie en centre urbain. Uniquement les équipements sportifs et de loisirs non pérennes et démontables.

 Aucune construction nouvelle.

**Quelques repères :**

-  Centre village - Mairie
-  Église
-  CD17 - avenue de la Vallée des Baux



## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1. **UN PLU LÉGITIME** - Une promesse forte, tenue, de campagne
2. **UN PLU IMPOSÉ** - Des règles imposées par la nouvelle Loi ALUR (\*)
3. **UN PLU RESPONSABLE** - Pour la défense de l'intérêt général
4. **UN PLU RÉPARATEUR** - Pour harmoniser le développement du village
5. **UN PLU CRÉDIBLE** - Un accompagnement par des experts tout au long du processus
6. **UN PLU DE DIALOGUE** - Pour des mesures de transparence

(\*) Loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) = entre autres, suppression du coefficient d'occupation des sols (COS),...

- **LE PROJET DE PLU** adopté respecte les trois orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

1. **Renouer avec le socle du village : son histoire, sa géographie, son environnement naturel**
2. **Maîtriser durablement le développement communal**
3. **Développer du lien entre les habitants pour unifier le village**

- **MISE EN PLACE** d'une méthode basée sur :

1. **Un bureau d'étude : pour accompagner le travail de révision du PLU**

- Choisi sur appel d'offre

2. **La concertation : des ateliers citoyens**

8 réunions avec les paradounais :

- 1 réunion plénière de présentation du PADD le 29 janvier 2016
- 3 ateliers par thèmes réunis 2 fois chacun
- 1 réunion plénière de présentation du zonage et du règlement le 31 mars 2017

3. **L'accueil des administrés : par le service urbanisme et l'élue déléguée tout au long de la procédure**

- **ÉTAPES SUIVANTES :**

→ La révision du PLU, après le conseil municipal du 7 juin, est entrée dans la phase administrative de concertation avec les personnes publiques associées pour une durée de trois mois.

→ Dans un deuxième temps, une enquête publique sera menée en septembre par un commissaire enquêteur pour une durée d'un mois.

- Cette enquête est ouverte à tous, et les administrés sont invités fortement par l'équipe municipale à se rapprocher du commissaire enquêteur durant cette période pour consigner toute remarque.

→ La commune devra intégrer au futur PLU les remarques des personnes publiques associées et tenir compte des préconisations du commissaire enquêteur.

→ **Enfin, la procédure arrivera à son terme fin 2017, avec l'approbation du document d'urbanisme**



## URBANISME - À SAVOIR

**Avant tous travaux, vous devez passer en mairie au service de l'urbanisme afin de connaître les règles applicables sur notre village. Contact [urbanisme@mairie-du-paradou.fr](mailto:urbanisme@mairie-du-paradou.fr) ou 04 90 54 54 05**

### Attention !

- Pour toute démolition partielle ou totale : un permis de démolir est obligatoire
- Clôture – édification de clôture : le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire
- Piscines, terrasses, abris, ... : nécessitent l'obtention d'une autorisation d'urbanisme

### Aide d'un architecte conseil

- Notre commune met à disposition des administrés, et cela gratuitement, un architecte conseil afin de les accompagner dans leur projet : Monsieur Corrado De Giulii Morghen vous reçoit sur rendez-vous à la mairie.

### Mise à disposition de documents

- Des fiches d'aide à la construction sont disponibles sur le site [www.caeue13.fr/fiches-conseils/](http://www.caeue13.fr/fiches-conseils/). Un livret « Habiter les Alpilles » condense les règles de base, il est téléchargeable sur [www.parc-alpilles.fr/content/download/9073/126210/.../guidegrand\\_02\\_alpilles.pdf](http://www.parc-alpilles.fr/content/download/9073/126210/.../guidegrand_02_alpilles.pdf)

### Vous venez d'obtenir les autorisations nécessaires

Après avoir obtenu votre permis de construire ou de démolir ou la déclaration préalable de travaux, ..., il faut respecter les étapes suivantes :

- Affichage de l'autorisation sur le terrain afin de déclencher le délai de recours des tiers (2 mois)
- Dépôt en mairie de la déclaration d'ouverture de chantier (document téléchargeable sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)),

### Travaux terminés

- Dépôt en mairie de la déclaration d'achèvement des travaux et envoi du formulaire H1 au service des impôts (documents téléchargeables sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)),
- Visite de conformité par le service urbanisme dans le délai de trois mois suivant la date de dépôt de la déclaration d'achèvement des travaux,
- Obtention de l'attestation de conformité délivrée par le maire.

## LE MARAIS DES BAUX - ZONE DE BIODIVERSITÉ EXCEPTIONNELLE EN COURS DE LABELLISATION PAR L'UNESCO

La désignation en « Réserve l'Homme et la Biosphère » de l'UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Elle est l'occasion de prendre conscience que l'état du marais des Baux dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement.

Ce projet de labellisation du marais des Baux est exemplaire car il concerne un petit territoire où de nombreux enjeux se conjuguent : présence de zones humides d'une importance biologique remarquable, zone de frayère de grande importance piscicole, champ d'expansion des crues du Rhône, zones agricoles riches et variées (grandes cultures, élevage, culture fourragère etc.) secteur important pour la trame verte et bleue de liaison écologique entre les Alpilles et la Camargue.

Les cinq communes des Alpilles concernées par ce périmètre (Fontvieille, Le Paradou, Maussane-les-Alpilles, Saint-Martin-de-Crau, Mouriès) ont toutes délibéré favorablement au printemps 2017, à cette labellisation. L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur écologique, agricole et paysagère du Marais des Baux. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur ce territoire pour concilier développement économique et respect de l'environnement. À suivre...

**FRAYÈRE** - Une frayère est le lieu où se reproduisent les poissons et les batraciens (ou maintenant amphibiens) et par extension les mollusques et les crustacés.



**TRAME VERTE ET BLEUE** - En France, la trame verte et bleue désigne officiellement depuis 2007 un des grands projets nationaux français issus du Grenelle de l'Environnement. Elle est constituée de l'ensemble du maillage des corridors biologiques (ou corridors écologiques, existant ou à restaurer), des « réservoirs de biodiversité » et des zones-tampon ou annexes (« espaces naturels relais »). La partie « verte » correspond aux milieux naturels et semi-naturels terrestres et la composante « bleue » fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, zones humides, estuaires...).

## LE PNRA FÊTE SES DIX ANS CONCOURS PHOTO « AU FIL DE L'EAU DANS LES ALPILLES »

L'eau est au cœur du patrimoine des Alpilles. L'Homme a su domestiquer cette ressource lui permettant de façonner progressivement les paysages que nous connaissons aujourd'hui. Aqueducs romains, canaux d'irrigation, martelières, barrages, lacs et fontaines sont autant de témoignages de l'ingéniosité de nos ancêtres pour amener l'eau au plus près de leurs lieux de vie au cours des deux derniers millénaires. L'eau dans les Alpilles, c'est aussi une eau sauvage et mystérieuse qu'il vous appartiendra de révéler. Gaudres, ruisseaux, marais, résurgences secrètes... Les « sources » d'inspiration sont intarissables. Indispensable à la vie, l'eau est un élément à préserver. Menacée par nos pratiques modernes (changements climatiques, pollutions, pression démographique, etc.) l'eau est une ressource précieuse sur laquelle nous devons veiller.

L'eau des champs, l'eau des villes, l'eau ludique, l'eau nourricière, l'eau domestiquée, l'eau sauvage... laissez-vous guider par cet élément et partager votre regard sur l'eau dans les Alpilles.

Le Parc des Alpilles est un territoire vivant alors n'hésitez pas à vous mettre en scène, vous, vos amis ou votre famille. Votre terrain de jeu est le territoire du Parc naturel régional des Alpilles et ses 16 communes

Envoyez votre cliché avant le 31 août 2017 à [concours.photos.alpilles@gmail.com](mailto:concours.photos.alpilles@gmail.com) (1 photo par participant - résolution minimale 300 dpi - 5 mégapixels), en indiquant vos noms, prénoms, adresse

Le jury réalisera une sélection de photos et décernera trois prix à l'occasion d'un événement organisé à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence au troisième trimestre 2017 : le 1<sup>er</sup> prix, le prix jeunesse (- 16 ans), le prix spécial du jury.

Les photos des lauréats seront visibles à la Maison du Parc à l'occasion d'une exposition.



## LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DES 29 COMMUNES DU PAYS D'ARLES ADOPTÉ.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du pays d'Arles (PETR) porté par le Syndicat mixte du pays d'Arles a été adopté le 7 avril lors d'une réunion qui s'est tenue à Tarascon.

Les trois EPCI concernés sont : CCVBA (Communauté de Communes de la Vallée des Baux), ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette) et TdP (Terre de Provence). Les modalités pratiques du PETR sont en cours de fi-

## LE SCOT DU PAYS D'ARLES EST ARRÊTÉ

Le 24 février 2017, le comité syndical a arrêté le projet de SCOT du Pays d'Arles, document de planification et d'aménagement du territoire.

Le périmètre du SCOT du Pays d'Arles est composé des 29 communes réparties en trois EPCI\* (qui ont transféré la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du SCOT » au Syndicat) :

- la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- la Communauté d'agglomération Terre de Provence
- la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles

Le périmètre du SCOT est par ailleurs couvert en partie par deux Parcs naturels régionaux :

- le Parc naturel régional de Camargue
- le Parc naturel régional des Alpilles

Le SCOT est un document stratégique d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de planification à l'échelle intercommunale. Il vise à mettre en cohérence les différentes politiques publiques d'un territoire. A ce titre, il s'intéresse à plusieurs problématiques, notamment : les lieux dédiés à l'économie et au commerce, le tourisme, l'habitat, les formes urbaines, les transports, les déplacements, la consommation d'espaces, l'environnement et la préservation des continuités écologiques. Le Syndicat mixte du Pays d'Arles intervient dans la vie des documents d'urbanisme des communes (POS, PLU) dans les cas suivants :

- Demande de dérogation auprès du Syndicat pour l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones
- Association du Syndicat pour l'élaboration et la révision d'un PLU
- Consultation du Syndicat pour avis sur les projets de PLU arrêtés
- Information du Syndicat sur les procédures de modification des PLU

Le SCOT assure l'articulation avec les autres documents d'urbanisme, avec lesquels il doit être compatible, ou qu'il doit prendre en compte. Une fois élaboré, il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles.

(\* EPCI = Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

nalisation. Pour mémoire, les 6 autres EPCI (92 communes) des Bouches-du-Rhône sont regroupées dans la Métropole Aix-Marseille Provence.

En France, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) est un établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre associés dans un périmètre territorial sous la forme d'un syndicat mixte.



## LES CE2 AU GOLF

**N**ous sommes 24 élèves dans la classe de CE2. Nous faisons golf comme sport en mai et juin. Nous allons donc à vélo tous les mardis après-midi au golf de Manville situé aux Baux-de-Provence. Le trajet dure environ 30 minutes. Arrivés là-bas, 12 enfants font du golf pendant que les 12 autres font le parcours de santé et après on change ! Le moniteur nous fait faire deux types

d'ateliers: le practice qui consiste à tirer loin et le putting green où il faut faire entrer la balle précisément dans un trou. Ce sport se pratique avec une balle, un club ou un putter.

Nous avons adoré le golf surtout le practice. Les CM2 nous ont recopiés et y vont aussi !

*Les élèves de CE2*



## DU CÔTÉ DES MATERNELLES

**D**ans le cadre de notre partenariat avec le Parc Naturel Régional des Alpilles, les trois classes de maternelle du Paradou ont pu bénéficier d'un projet leur permettant de comparer les plantes qui poussent dans nos collines et les plantes qu'ils ont pu semer eux-mêmes dans leur potager de l'école. Nous remercions particulièrement Alyson qui a su rendre ce projet attrayant et motivant pour les élèves, la municipalité pour la dotation des bacs et les parents pour leur implication.

Dans un autre registre, les élèves de la classe de Mme Dubrana ont pu béné-

ficier d'un projet autour du recyclage des déchets (tri des poubelles) et d'une deuxième vie possible pour les objets. Après avoir observé et manipulé différentes matières, les élèves ont détourné des déchets pour en fabriquer des objets à offrir (créations de Noël, objets volants, fêtes des mères et des pères) et ils étaient fiers de ramener leur création chez eux. Un grand merci à Nathalie Manceron, aux parents pour l'apport des matériaux et aux élèves qui nous ont surpris par leur très grande créativité.

*Les trois classes de maternelle*



## LES CP AU PONEY CLUB DU PARADOU !

**Le 16 mai, nous sommes allés au poney club du Paradou toute la journée.**

**N**ous avons appris les différentes parties du corps du poney : la crinière, les membres, les flancs, l'encolure. Nous avons découvert son habitat. La maîtresse nous a expliqué son alimentation (différence essentielle entre le foin et la paille). « *Ils aiment les friandises eux aussi ! Mais pas les mêmes que nous : pour eux c'est plutôt le pain dur, les fruits et les carottes !* »

Ensuite, nous avons utilisé les différentes brosses pour le pansage de l'animal (l'étrille, le bouchon, la

brosse douce). Nous avons vu que les poneys aiment beaucoup les câlins mais avec une règle de sécurité à respecter : ne jamais rester derrière le poney. Mais aussi place à la détente et aux jeux ! Avec la collaboration de Sabine, nous avons fait des parcours, des promenades et des jeux à poney pour notre plus grand plaisir. Ce fut une belle journée ensoleillée que nous n'oublierons pas !

*Les élèves du CP*





## CLASSE DE VOILE DES CM1 ET DES CM2 : « C'ÉTAIT GÉNIAL »

Les maîtresses ont décidé d'organiser un séjour de voile aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

**N**ous sommes donc partis 4 jours du 29 mai au 2 juin pour pratiquer plusieurs activités : planche à voile, paddle et optimist. Le mercredi en classe, nous avons fait des ateliers : nœuds marins, sécurité et drapeaux, vocabulaire de la planche à voile et de l'optimist, dessins des bateaux et rédaction du séjour.

« On a appris qu'il fallait toujours voir d'où venait le vent avant de partir sur la mer avec un bateau à voile. Et pour savoir d'où il venait, on devait regarder les drapeaux qui flottaient dans l'air, mais aussi comment étaient orientés les bateaux qui étaient ancrés dans la baie. »

« Quand on a fait de l'optimist, on a appris à diriger le gouvernail. Par contre, on a pensé aux requins et on



n'avait pas envie de tomber. On a été loin du bord, en pleine mer. Le matin, on a juste appris à manipuler le bateau sans la voile, et notre bateau partait vers le Maroc ! Mais l'après-midi on a mis les voiles aux optimists. Et la voile était un peu dure à tenir. À un moment, le bateau était à moitié renversé et on a éclaté de rire. »

« On a appris, qu'avant, on utilisait le paddle pour aller pêcher. C'était dur de pagayer debout. On a appris à ramer. On a beaucoup aimé aller loin en mer et revenir en ramant. »

« Au départ, en planche à voile, on a appris les différentes parties de la planche et de la voile (flotteur, mât, wishbone, tire-veille, pied de mât, dérive, aileron). On a appris à faire de la planche à voile sans tomber en tenant l'équilibre. On a aimé faire des courses, des relais, des balades et des activités sur la planche. On a aimé se faire tirer par le bateau pendant qu'on était sur la planche à voile. On a aussi appris à tourner en planche en voile, mais c'était dur. »

« Cette classe de voile était super car on s'est beaucoup amusé, on a rigolé énormément surtout quand les moniteurs faisaient exprès de faire des vagues avec leur bateau pour nous faire tomber. »

« On a bien aimé les moniteurs car ils étaient trop gentils. »



« On a sauté du bateau des moniteurs en pleine mer, c'était trop bien ! »

« Vendredi matin, le moniteur de planche à voile nous a emmenés en pleine mer pour nous laisser revenir tout seul à la plage. Seulement le moteur de son bateau s'est arrêté. Impossible pour lui de rentrer. Il a fallu ramer et nous on a dû l'aider en ramant avec nos bras. C'était rigolo ! »

« Certains ont eu un peu peur des rochers, des poissons et de la profondeur, mais tous se sont bien amusés ! »

Les élèves de CM1 et CM2

## UN CARNAVAL COLORÉ À L'ÉCOLE

Les enfants de l'école du Paradou ont fêté « Carnaval » le mardi 4 avril 2017.

**D**es princesses, des pirates, des chevaliers, des fées, des vampires et bien d'autres personnages ont envahi la cour. Tous les élèves ont défilé avec une ronde géante pour les maternelles et une farandole et de grands ponts pour les élémentaires.

Ensuite, les enfants ont lancé les

confettis sur leurs camarades et sur les adultes. Enfin, les petits gourmands ont dégusté les gâteaux, les bonbons et les boissons.

Un grand merci à nos parents pour le goûter et à l'APEP pour les confettis. Vive le carnaval !

Les élèves de la classe de CE1.



## LA GARE DU PARADOU

En août 1884, la loi déclarait d'utilité publique la ligne ferroviaire Arles-Salon. Une locomotive à vapeur desservait déjà Arles-Fontvieille quand des travaux vinrent prolonger la voie. L'inauguration eut lieu le 28 avril 1887.



Photos de cet article utilisées avec l'aimable autorisation de madame Ratyé-Choremi et de Bertrand Rouillier - « Le Paradou - Le temps retrouvé » aux éditions Equinoxe

Sur la ligne, le train faisait des haltes en campagne pour prendre les paysans, les éleveurs. Il lui arrivait de solliciter de l'aide dans la grimpe des Clapiers. Il lui fallait 2 h 20 pour couvrir les 37 kilomètres de Fontvieille à Salon. Une maison de gardien, avec passage à niveau, était installée à l'intersection de Saint-Jacques (Entrée du domaine d'Estoublon).

Le bâtiment de la gare « Paradou-Les Baux » vit le jour sur l'actuelle route de l'Arcoule. Il était conforme aux plans en vigueur de toutes les gares. Ainsi pour imaginer la gare du Paradou peut-on aller voir celles de Maussane-les-Alpilles, de Fontvieille, de Mouriers... La gare comportait le bâtiment des voyageurs et la partie marchandises qui s'ouvrait sur un quai couvert. Une rampe de terre donnait accès à ce quai surélevé. Des

escaliers permettaient de rejoindre le quai des voyageurs. La gare du Paradou avait ainsi une certaine importance sur la ligne car elle desservait les Baux. Des taxis emmenaient les touristes cravatés et chapeautés vers la citadelle.

L'exploitation des carrières de pierre, de bauxite, le transport des fourrages assuraient la vitalité de la gare. En 1906, le conseil municipal demandait à La Compagnie des Chemins de Fer Régionaux des Bouches-du-Rhône une extension des quais devenus trop exigus pour le trafic. Par la même occasion, il sollicitait que la porte de la salle d'attente donnant au nord soit condamnée au bénéfice d'une porte ouvrant à l'ouest, pour éviter que le vent glacial d'hiver ne s'engouffre dans la pièce.

### Souvenirs de 1913

« Après les vêpres, la distraction des choristes, toutes en costumes d'arlésiennes, consistait à aller voir passer le petit train... La plupart du temps, lorsqu'elles arrivaient, le passage à niveau était déjà fermé. Elles s'accouaiaient, alors, aux barrières et là, riant, caquetant, se poussant du coude, elles attendaient l'événement. C'était à celle qui entendrait venir ce petit train tant attendu. Enfin, il arrivait, stoppait. Le chef de gare allait du fourgon à la locomotive, parlait au chauffeur, regardait la pendule... donnait le coup de sifflet et le train repartait... »

Extrait d'un texte de Madame Fatou-Ratyé - 1913

La gare du Paradou, comme toute la ligne, prospérera avec l'afflux des marchandises et des premiers touristes. Les jours de marché à Arles, canards, poules et légumes occupaient les wagons. Au moment de la transhumance, les troupeaux de moutons allaient rejoindre la gare PLM (Paris-Lyon-Marseille) d'Arles.

Après la seconde guerre mondiale, le transport des pierres, de la bauxite se verra confié aux camions. En 1951, un dernier train passera au Paradou. La ligne économiquement déficitaire sera fermée. Seul le tronçon Arles-Fontvieille subsistera. Le « Petit train des Alpilles » y circulera jusqu'en 2013.



LES BAUX (Provence) distance de Paradou - Gare 4 kil 300 - Alt 270 m  
Service régulier d'Automobile entre la Gare-Paradou et Les Baux  
aux trains n°23 et 25 venant d'Arles (par personne : 2 fr.)  
Service spécial à tous les trains sur demande - Téléphone n° 1 : Les Baux  
Télégraphe - Automobile : Les Baux

## Environnement

### OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET VILLAGES DES ALPILLES

Les plans de désherbage visent à préserver la biodiversité et l'environnement, à poursuivre la politique d'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les plans de désherbage alternatifs dans les communes du PNR des Alpilles sont en cours. La réunion de lancement a eu lieu le 24 avril 2017 à Orgon

La réglementation sur les pesticides évolue très vite

- 2017 : interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités pour l'entretien des espaces verts et voiries.
- 2017 : interdiction de vente en libre service des produits à usage non professionnel
- 2019 : interdiction d'utilisation des produits à usage non professionnel

Impacts des pesticides sur la santé

- Risques de cancers, hausse de la stérilité, perturbations hormonales.
- Les pesticides perturbent les écosystèmes en agissant directement sur les animaux et végétaux.
- Les pesticides dégradent la qualité de l'eau que l'on consomme. 1 gramme de glyphosate (désherbant) contamine 10 000 m<sup>3</sup> d'eau soit l'équivalent de trois bassins olympiques.

#### QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

Au niveau communal

- **1<sup>er</sup> étape** : un diagnostic avec réunions et visites de terrain pour mettre en avant les points forts et les points à améliorer :
  - sur les voiries et les espaces verts : désherbage, matériel utilisé, pratiques phytosanitaires, arrosage, choix des plantes,

- sur la gestion des produits phyto, achats des produits, utilisation, stockage.

- **2<sup>e</sup> étape** une analyse des risques sanitaire et environnemental :

- fréquentation par le public,
- perméabilité des surfaces, pentes,
- connexion aux milieux aquatiques.

- **3<sup>e</sup> étape** programme d'actions :

- choix de matériel de coupe et arrachage de l'herbe pour l'application de nouvelles méthodes d'entretien et pour l'amélioration des pratiques
- communication nécessaire et suivi
- une anticipation sur les espaces à venir
- la formation du personnel
- nécessité d'obtenir un plan de financement (une subvention à hauteur de 80 % est possible jusqu'en septembre 2018).

**Mais chacun de nous est concerné.**



# Hubert Nyssen

En 1968, Hubert Nyssen s'installait définitivement au Paradou, au Mas Martin, avec son épouse Christine Le Bœuf. Peu de temps après, il accueillait l'Atelier de Cartographie Thématique et Statistique (ACTES). En 1978, les éditions Actes Sud voyaient le jour. C'est à ce Paradounais, qui nous a quittés le 12 novembre 2011 par un jour sans mistral, que nous consacrons notre rubrique.



Coquise de Christine Le Bœuf Nyssen

**H**ubert Nyssen est né en Belgique le 11 avril 1925. Sa grand-mère, française d'origine, lui parle souvent de la France. Elle l'imagine installé dans le sud, près d'Avignon.

Cette figure tutélaire sera présente quand après un premier mariage, il décide de venir vivre dans le sud,

dans les Alpilles, coin de Provence que sa seconde épouse, Christine Le Bœuf Nyssen, connaît et affectionne. C'est au Mas Martin qu'ils arrivent en 1966. Ils s'installent dans le vieux mas, sous la végétation, en 1968.

Louise et Jules, leurs enfants, suivent leur scolarité primaire au Paradou. Hubert Nyssen un jour de fête de l'école tiendra même la buvette de l'APEP.

En 1969, Jean-Philippe Gautier et Hubert Nyssen créent Actes Sud : Ateliers de Cartographie Thématique et Statistique dans le Sud. Au hasard des rencontres, Hubert Nyssen croise les sociologues Jean Viard et Michel Marié. Il leur propose d'éditer leur thèse « La campagne inventée ». Et c'est ainsi qu'a vu le jour au Mas Martin l'activité éditoriale qui, après sa séparation de l'atelier de cartographie, est devenue la maison d'édition Actes Sud.

Les éditions Actes Sud sont donc nées au Paradou en décembre 1977. Hubert et Christine Nyssen portent le projet jusqu'en 1982 date à laquelle Françoise Nyssen, la première fille de Hubert Nyssen, rencontre Jean-Paul Capitani. Celui-ci met à disposition les bâtiments du

Méjan, à Arles, lieu qu'il imaginait déjà comme un centre culturel. Les éditions s'installent en 1983, sur les bords du Rhône.

Pour la maison d'éditions, Hubert Nyssen voyage beaucoup : Europe, Ceylan, Afrique, Cuba, Canada, États-Unis, Corée avec François Mitterrand en 1993 et Brésil. C'est lui qui fait entrer au catalogue Nina Berberova, Paul Auster, dont Christine Nyssen sera longtemps la traductrice, puis Nancy Huston.

Mais Hubert Nyssen est aussi l'écrivain, le poète qui s'installe tous les matins dans son bureau du Mas Martin. Dans le bureau voisin, Christine Le Bœuf-Nyssen travaille. Illustratrice, elle compose des couvertures pour les livres d'Actes Sud ; traductrice, elle œuvre sur des textes d'auteurs anglais et américains.

Hubert Nyssen se consacre de plus en plus à l'écriture et finira par estimer qu'il est « à la retraite ». Il passe la main à sa fille aînée Françoise Nyssen. Une fois par semaine, il reçoit dans son bureau d'Arles. Il s'éteint au Mas, près des siens et de ses oliviers, le



11 novembre 2011. Il a souhaité reposer au cimetière du Paradou, village des Alpilles dans lequel il avait « enfoncé ses racines dans le sol ».

Hubert Nyssen était membre de l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique (1998) ; Docteur *honoris causa* de l'université de Liège (2003) ; Officier de la Légion d'honneur (2005) ; Chevalier de l'ordre du Mérite wallon (2011).

La lecture, l'écriture, la transmission sont plus que jamais nécessaires. L'école primaire du Paradou recevra prochainement le nom de Hubert Nyssen, écrivain, poète et passeur de toute une immense culture.

Pour connaître Hubert Nyssen plus « intimement », vous pouvez lire les « Carnets » que son épouse Christine et ses enfants : Françoise, Jules et Louise ont laissés libres d'accès pour le grand plaisir des lecteurs. Vous y trouverez aussi sa bibliographie. Hubert Nyssen est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages.  
[www.hubertynyssen.com/](http://www.hubertynyssen.com/)

*Cette page consacrée à un Paradounais était déjà dans nos cartons avant la nomination de sa fille aînée, Françoise Nyssen, au Ministère de la Culture tout comme le choix de donner le nom de Hubert Nyssen à l'école primaire.*



Documents mis à disposition par Christine Le Bœuf Nyssen

## POLAR AU PARADOU AVEC TERRES DES BAUX D'HIER À AUJOURD'HUI

Pour cette 3<sup>e</sup> édition, Manuel Vázquez Montalbán était à l'honneur. Ce romancier espagnol (disparu en 2003) est considéré comme le père du roman policier méditerranéen. Pour Camilleri en Italie, en passant par Jean-Claude Izzo, à Marseille et nombre d'auteurs de littérature noire du pourtour méditerranéen, il est en quelque sorte leur « maître ». Les lecteurs de romans policiers ont retrouvé les auteurs dans deux conférences mais aussi dans des ateliers d'écriture.



Mais ce qu'il faut retenir de cette édition c'est la présence des enfants des CM2 du Paradou et des CM1/2 de Maussane-les-Alpilles. L'association a organisé pour eux, dans le cadre scolaire, des ateliers d'écriture initiés avec Florence Bremier auteur de littérature pour adolescents. Ils ont enrichi ensuite leurs écrits en classe et sont venus présenter aux auteurs leurs livrets de « nouvelles ». Les auteurs, ravis, ont joué le jeu des échanges et lu en public leurs écrits. Les CM1 du Paradou ont donné une note plus colorée en imaginant, par des collages, des premières et quatrièmes de couverture de roman noir.

L'association a offert aux trois classes une visite commentée du château des Baux.

Pour les lecteurs, les romans des auteurs invités : Laurence Biberfeld, Florence Bremier, Gilles Del Pappas, René Frégni, Gildas Girodeau et Maurice Gouiran sont disponibles à la bibliothèque.

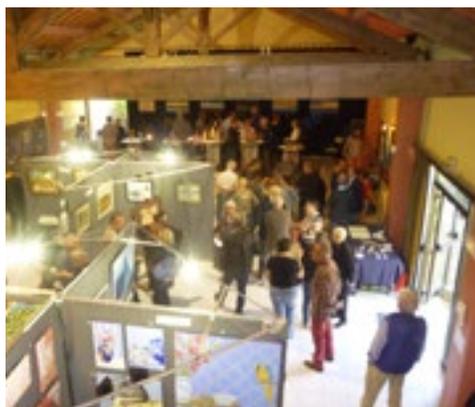
## 17<sup>e</sup> ÉDITION D'ES'CALE

Elle s'est tenue les 8 et 9 avril à la salle polyvalente.

Elle a regroupé 17 artistes des Arts et des Lettres qui ont proposé leurs dernières créations et ont, comme à l'accoutumée, largement échangé avec le public. Fait nouveau cette année : deux emplacements étaient réservés, l'un pour les deux grands tableaux réalisés par des enfants de l'école, l'autre pour les toiles d'Alis, artiste peintre du Paradou, une des premiers membres d'Es'Cale qui nous a quittés en 2013.

Pour l'occasion, une de ses œuvres a été mise aux enchères lors du vernissage, soirée que madame le maire et quelques élus ont honoré de leur présence.

L'implication de l'association auprès de l'école primaire a été unanimement saluée, aussi le principe des interventions dans une classe va-t-il être reconduit pour la fin de cette année scolaire.



Alain Cavenago, au nom de toute l'association, remercie la municipalité ainsi que les partenaires d'Es'Cale pour leur soutien, aussi généreux qu'indispensable.

## APEP

Durant l'année scolaire 2016-2017, Anne-Sophie et toute l'équipe de l'APEP vous ont proposé de nombreux événements pour le plaisir des enfants du Paradou : Halloween, bourse aux jouets, venue du Père Noël, créations artistiques, tombola, chasse aux œufs de Pâques et bourse à l'enfance (avec Les Petites Cigales). Le 17 juin, la grande kermesse clôturait l'année scolaire. Après le spectacle incontournable, un grand repas a terminé la journée. Enfants et parents étaient

nombreux à partager cette fête avec toute l'équipe. L'APEP souhaite renouveler ces diverses animations, et plus encore, pour l'année 2017-2018. Pour cela la participation de bénévoles est indispensable à la conception et à l'organisation. Alors n'hésitez pas à d'ores et déjà à nous contacter à l'adresse mail [a pep13520@gmx.fr](mailto:a pep13520@gmx.fr), si vous voulez prendre part à cette belle aventure APEP.

## AMICALE FNACA

En 1954 débute la guerre d'Algérie... Ce sont huit années de conflit et une large implication d'appelés ou rappelés du contingent, avec parfois 30 mois de présence auprès de l'armée de métier et un lourd bilan. Ce 12 mars 2017, 55 ans plus tard, notre Amicale a tenu sa 46<sup>e</sup> assemblée à Maussane-les-Alpilles.

Le président René Arnaud a remercié, pour leur présence, les élus, la Gendarmerie, les présidents des Anciens Combattants et du Souvenir Français et ses compagnons d'armes. Mme Marie-Pierre Callet, vice-présidente du Département et M. Jack Sautel,

Maire, ont confirmé leur soutien au monde des Anciens Combattants et notre devoir de mémoire. Dans ce monde agité qui est le nôtre, M. René Arnaud a mis l'accent sur l'importance de la paix pour notre jeunesse. Le 19 mars, M. Marc Girard a conduit notre délégation lors de l'hommage rendu aux victimes de la guerre d'Algérie et de l'AFN, et à notre ami Jean-Louis Souve mort pour la France (1960). Des élus ont déposé leurs gerbes de fleurs au pied de chaque monument aux morts des villages de Paradou et Maussane-les-Alpilles.

## CONFÉRENCES

L'association Cerveaux Sans Frontières présente depuis trois années une série de conférences sur des thèmes de psychologie quotidienne et pratique intéressant un large public. La conférence « Conflits familiaux, comment (essayer d') en sortir ? » a été donnée le 3 mars par Guy Lesœurs. Valérie Laget nous invitait le 30 juin à « La méditation de pleine conscience ». Le vendredi 22 septembre de 18 h 30 à 20 h, Guy Lesœurs reviendra pour : « Angoisse, je t'aurai ! Les mécanismes de défense psychologiques ».

Cette année encore, les journées de neurologie au Paradou auront proposé au public deux très intéressantes conférences enrichissantes et accessibles qui, doit-on le rappeler, sont ouvertes gratuitement au public. Le vendredi 19 mai, le docteur Benoît Kullmann a tenté, avec malice et subtilité, de lever quelque mystère sur une des toiles les plus célèbres de celui que l'on appelle « le sphinx de Delphes », Vermeer : « La femme portant une balance ». Le lendemain samedi, le docteur François Vincentelli a voulu, de façon très personnelle et enthousiaste, répondre aux controverses qui s'attachent à la figure de Napoléon Bonaparte. Prochain rendez-vous pour ces journées boudouresques, le samedi 14 octobre.

## BIEN-ÊTRE ET CRÉATIVITÉ AU PARADOU

Pour s'apaiser, se fortifier, se reconnecter à soi, aux autres, au monde, la pratique de la méditation de pleine conscience est l'approche à expérimenter, tout en douceur et en simplicité. Prendre le temps de se poser, de diriger toute son attention sur le moment présent, d'accueillir ce qui est, en soi, autour de soi, sans jugement, sans attente particulière, c'est le cadeau qu'offre la méditation. Plusieurs regroupements hebdomadaires sont proposés au Paradou : à découvrir... Une autre voie pour se faire du bien, se détendre, se découvrir, s'étonner, peut être de tenter une pratique artistique. Explorer les formes et la matière, laisser son imagination et sa créativité s'exprimer, par la sculpture (en argile), la peinture, le collage, l'écriture... C'est s'ouvrir un espace de liberté et s'offrir un temps de plaisir. Un atelier au Paradou propose un lieu, un cadre, du matériel, des conseils : à visiter... Renseignements auprès de Valérie Laget, art-thérapeute, chemin de la Burlande : 06 74 23 18 59

## CANTO CIGALO

Le club, créé en janvier 1967, a fêté ses 50 ans. Les activités s'arrêteront pour cette saison le jeudi 29 juin et reprendront le lundi 4 septembre.



## « LES PARADIS PERDUS » FESTIVAL INTERNATIONAL D'ART CONTEMPORAIN A-PART 2017 DU 24 JUILLET AU 27 AOÛT

Ce festival, dont l'été 2017 verra la 8e édition, est gratuit en tous lieux d'exposition.

Au Paradou, trois toiles d'artistes seront exposées à l'église, sur le bâtiment en face de la mairie et sur le fronton de l'agence postale. Les trois artistes issus de la « scène Berlinoise » sont **Amanda Arrou-tea**, jeune artiste basque qui vit actuellement à Berlin, **Drudy Brenna**, artiste américain qui vit à Berlin et y enseigne la calligraphie et **Kef!** artiste allemand. Une soirée « cinéma d'artistes » est prévue le 30 juillet sur le parking de l'abbé Paulet.

Fondé en 2010, et dirigé par Leïla Voight, ce festival détaille chaque année des événements artistiques, exposant des œuvres parfois inédites d'artistes plasticiens, dans des lieux publics aux Baux-de-Provence, au Paradou, à Saint-Étienne-du-Grès, à Saint-Rémy-de-Provence, à Tarascon... et pour la première fois cette année à Marseille du 22 au 31 août. Un festival qui

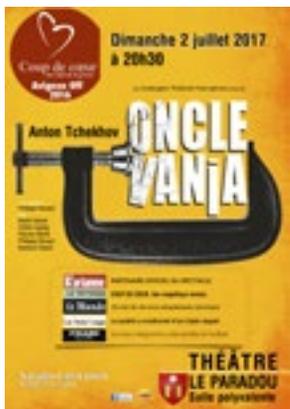
vous met en contact intime, dans des décors et des paysages de rêves, avec des œuvres et des artistes contemporains.

Des jours de festivités et de rencontres artistiques, au cours desquels artistes, partenaires, collectionneurs et festivaliers partagent leurs regards au fil des inaugurations, discussions et événements.

Édition après édition, ce festival a posé la question de l'art avec en moyenne plus de 200 000 visiteurs chaque été. Cette huitième édition clôture un cycle a-part commencé en 2010. Nous vous invitons à parcourir les villages hôtes et consulter le site [www.festival-apart.org](http://www.festival-apart.org) pour connaître au fur et à mesure les dernières mises à jour de la programmation.



## PROCHAINEMENT



• **Dimanche 2 juillet: Théâtre Théâtre au Paradou** - Le chef d'œuvre d'Anton Tchekov « Oncle Vania » par la Compagnie théâtrale Francophone. En avant première au Festival Off d'Avignon. À 20 h 30, salle polyvalente du

Paradou, entrée gratuite, rencontre avec les artistes. Durée: 1 h 30mn.

• **Samedi 8 juillet: Holi party Holi Party fluo expérience** au complexe sportif de 18h30 à 1h. Manifestation payante limitée à 800 personnes. Bar et restauration sur place. Inscription sur le site [electroticket.fr/holi-night-party-paradou/](http://electroticket.fr/holi-night-party-paradou/)

• **Samedi 14 juillet: Fête Nationale Apéritif Républicain** offert par la municipalité- contre allée Saint Roch – à partir de 11 h

• **Lundi 24 juillet au dimanche 27 août: Festival a-part. Le Festival international d'art contemporain a-part 2017** a pour thème « Les Paradis Perdus ». Exposition d'œuvres en différents endroits du village  
**Dimanche 30 juillet** – Soirée « cinéma d'artistes » parking de l'abbé Paulet.

• **Samedi 22 juillet: Fête de l'Europe** route de Saint-Roch à partir de 19h00 jusqu'à 2h00  
- Apéritif Musical avec les « Gipsy Soy »  
- Concert du groupe « Éphémère »  
- Bar et restauration sur place



• **Samedi 29 juillet: Jazz sous les platanes**, une soirée musicale avec le Shoestring Duo et le chanteur guitariste brésilien Yure Romao. À 20h30, Place de l'Abbé Paulet, au centre du village du Paradou. Spectacle gratuit. Bar - Mas du Gourgonnier



• **Vendredi 1er, samedi 2, dimanche 3 septembre: Fête du village** Abrivados, animations musicales, apéritifs dansants, bals, pétanque, défilés, danses...

• **Dimanche 10 septembre: Troc du livre lu**  
L'équipe de la bibliothèque municipale organise le « Troc du livre lu » sur la contre-allée de la route de Saint-Roch. Le principe est simple: libérez vos étagères de livres en bon état (10 livres maximum par personne); échangez des ouvrages qui vous ont plu contre ceux que vous n'avez pas encore lus. Thé, café et convivialité à volonté.

• **Dimanche 17 septembre: Journées du patrimoine**  
Une sortie sur le thème du Marais des Baux est programmée. Le rendez-vous sera à 9h45 sur le parking du site d'escalade à l'est des Tours de Castillon. La sortie sera commentée et le pique-nique tiré du sac à 13h au pied des tours.

• **Samedi 7 et dimanche 8 octobre: Fête charloun Rieu** Programme à venir

• **Samedi 14 octobre: Le jour de la nuit**  
Sur le Touret Rasclat au pied de l'oratoire Saint Éloi, l'observation du ciel sera encadrée par Jean-Claude, Jean-Sébastien et Martial, astronomes amateurs... éclairés... Une projection à la salle polyvalente aura lieu en cas de mauvais temps. Le village éteindra l'éclairage public.



# Ça bouge au Paradou

## PETITES CIGALES

Aujourd'hui 27 mars nous avons organisé le carnaval des bébés des petites cigales. En musique, en chanson nous avons fait un petit tour du village.



## JOURNÉE DES JEUX - 2<sup>e</sup> ÉDITION

Le 11 mars, petits et grands se sont retrouvés pour la réédition de « Jeux Joue au Paradou ». Un concept simple et efficace pour tous, deux animateurs, des jeux de bois, de société.

Ceux qui savent jouer expliquent aux autres et on passe du temps ensemble. Pendant les pauses, on prend un café, on mange une crêpe préparées par l'APEP et on repasse du temps ensemble!

Ce temps de jeu ne saurait être sans la participation de l'association Martingale d'Arles, que l'on ne présente plus. En soirée, un dernier jeu de rapidité, opposait petits et grands, mais chut! ... On ne vous dira pas qui a gagné!



## MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Éclectique et convivial, ce marché de printemps a réuni une vingtaine d'exposants, artisans et producteurs, dans la douceur d'une matinée de mai. On a pu y satisfaire curiosité et gourmandise, paisiblement au rythme des découvertes. Pour cette nouvelle occasion, Dominique proposait quelques dégustations sur le thème du pois chiche, elles ont fait l'unanimité. L'APEP et l'Association des « Petites Cigales » organisaient dans le même temps sur la place de l'école une « Bourse à l'enfance », pour chiner, qui un jouet, qui un accessoire vestimentaire pour le petit dernier ou la petite dernière.



## LES BRONZÉS...

Il aura suffi d'une soirée pour que Le Paradou devienne la première station de ski des Alpilles. Le 4 février dernier le village a rejoué « Les Bronzés font du ski ». Les mythiques répliques du film ont fusé tout au long de la soirée sous l'animation musicale du DJ Crau Music. Pour se restaurer, une énorme tartiflette préparée par « Toupine et Cabesselle » attendait nos skieurs d'une soirée. Et pour se désaltérer après les pistes noires le bar « l'Eden » ne servait pas que du vin chaud. Pas trop de queue aux remontées mécaniques... La station n'a pas fait le plein... Malgré le nombre de Paradounais en tenue de ski.

## SOIRÉE IRLANDAISE

Pour sa deuxième édition le groupe Saint-Rémois des « Sham Rock » a donné un concert de deux heures.

Une occasion de faire découvrir ou redécouvrir la musique irlandaise au beau milieu de la Provence. À l'entracte, c'était au tour de l'association « Tap Fit » de nous initier à la pratique des claquettes et de nous démontrer que l'on

peut pratiquer sur toutes sortes de musiques. Tout au long de la soirée on aura pu déguster des crêpes accompagnées de cidre et de bière. Une fréquentation en baisse par rapport à 2016, mais certains Paradounais souhaitaient sûrement conserver leur énergie pour la course pédestre « Run'Alpilles » du lendemain...



## FÊTE DES VOISINS

Changeement de décor pour cette assemblée tout en sympathie et bonne humeur : les allées de la route de Saint-Roch accueillait la longue table des voisins. Douceur, ombrage et sourire, une simplicité que tous ont bien appréciée. Les « Dixie Froggies », cinq garçons, cinq musiciens en canotier ont communiqué dans leur déambulation musicale le rythme et l'enthousiasme d'une soirée réussie.



## FLORALIES

**S**amedi 13 mai, en prélude à la soirée irlandaise toute de trèfles vêtue, des pépiniéristes venus de Châteaurenard, de Cavaillon, de Loriol du Comtat avaient fleuri la place de l'école. En cette belle fin de semaine, ils proposaient compositions florales, boutures, plants ; de quoi donner des couleurs aux jardins. L'Association des parents

d'élèves du Paradou animait la journée avec un stand de bouturage et de maquillage pour les enfants. Une baraque de confiserie et des structures gonflables ajoutaient au divertissement. Une première, certes timide, au Paradou, mais qui avec le temps et les efforts de tous est appelée à devenir un rendez-vous attendu.



## FLAMENCO

**Le samedi 11 mars, la compagnie Solea, autour de Maria Pérez, a proposé son nouveau spectacle « Remolinos ».**

**L**a salle polyvalente s'est transformée en cabaret sévillan pour accueillir ce tablao\* - flamenco : décor aux couleurs andalouses, sangria, assiettes de tapas, pour être parfaitement dans l'ambiance.

Un spectacle de soleil et de tourbillons qui a séduit un public nombreux et chaleureux.

*\* Un tablao est un lieu où se déroule le spectacle.*



Le genre musical que l'on appelle Flamenco est le produit d'une tradition qui remonte à la plus haute antiquité. L'Andalousie en est le berceau. Au cours des siècles il est devenu une forme artistique structurée qui intègre le chant (cante), la danse (baile) et le jeu de la guitare (toques). En 1922, le premier concours de « cante jondo » est organisé à Grenade. Des artistes et des intellectuels comme Manuel de Falla et Federico Garcia Lorca, contribuent à lui conférer ses lettres de noblesse. La transmission de cet art se fait au sein des familles, des groupes sociaux et des groupes de Flamenco qui sont les acteurs de sa préservation, de sa diffusion. Le Flamenco est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

## 3<sup>e</sup> ÉDITION DU « TROC DU LIVRE LU », DIMANCHE 11 JUIN

**L**'équipe de la bibliothèque avait installé parasols, livres, coin enfants sous les platanes de la route de Saint-Roch.

Il faisait bon flâner à la recherche d'un titre, à la découverte d'un ouvrage. Les lecteurs pouvaient y échanger des commentaires, discuter de la pluie mais surtout du beau temps, un café ou un thé à la main, tout en dégustant une part de gâteau.

La fréquentation comme le nombre de livres échangés restent au niveau des derniers trocs. Bilan satisfaisant et encourageant pour la prochaine édition du 10 septembre 2017.



## RUN'ALPILLES

**La 3<sup>e</sup> édition de la course Run'Alpilles s'est tenue le dimanche 14 mai et a rencontré un vif succès avec 412 coureurs (340 coureurs en 2016).**



**O**n notera une grande participation féminine. 180 coureuses ont participé. C'est avec panache que Virginie Saez a franchi la ligne d'arrivée en tête et réalisé le très bon chrono de 1 h 09.

Très belle prestation, d'autant que ce Run'Alpilles 2017 affichait un parcours plus long : 14 km avec 250 mètres de dénivelé.

Chez les messieurs, le grand gagnant de la course, déjà vainqueur en 2016, est Arnaud Florent de l'équipe "Coins Secrets" avec un chrono de 52'09" suivi de près par le Paradounais, gagnant de la 1<sup>ère</sup> édition, Jean-Philippe Maucourant, et du 3<sup>e</sup> Cyrille Videbien.

On relèvera la très belle prestation du jeune Paradounais de 15 ans Fabio Cou-

pas qui termine dans le top 30 de cette édition.

Un grand merci aux 80 bénévoles qui participent à l'organisation de cette course, en indiquant le parcours aux coureurs, en gérant les ravitaillements, en distribuant les dossards, en offrant quelques massages et surtout en encourageant les participants.

Et enfin un remerciement tout spécial aux Paradounais, Sylvie, Pauline, Christian et Christian, Guillaume et Laurent qui depuis maintenant 3 ans donnent de leur temps et de leur énergie pour préparer cet événement. Rendez-vous en 2018 pour la 4<sup>e</sup> édition.

*La liste des partenaires, sans lesquels cette course ne pourrait exister, est en dernière page de ce bulletin.*



## 3<sup>e</sup> ÉDITION RUN'ALPILLES : IMMENSE "MERCI" AUX BÉNÉVOLES...



## ... ET AUX PARTENAIRES

- COINS SECRETS Location de vacances de charme et de prestige
- ACTION IMMO ALPILLES Agence immobilière
- ROSSI LICARI PALMIER ASSOCIÉS Société d'Expertise Comptable
- PROVÉLEC PROVENCE ÉLECTROTECH Électricité/Réseaux informatiques/Automatisation
- FASHION OPTIC Opticien conseil
- SUEZ EAU FRANCE
- CRÉDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE Caisse Locale la Vallée des Baux
- RS CYCLES VÉLO LAND
- LE SALON Coiffure mixte - Le Paradou
- LES MOULINIERS DE LA VALLÉE DES BAUX-DE-PROVENCE
- ETS JEAN MARTIN
- DOMAINE MEJAN Lodges - Le Paradou
- E.LECLERC - Arles
- LE BISTROT DU PARADOU Restaurant - Le Paradou
- MAS SAINTE BERTHE - Les Baux
- MAS DE GOURGONNIER - Mouriès
- MAS DE LA DAME - Les Baux
- MOULIN CORNILLE Coopérative oléicole - Maussane
- SPAR Supérette - Le Paradou
- O' PÉTRIN DU PARADOU Boulangerie pâtisserie - Le Paradou
- BOUCHERIE MICHEL Boucherie charcuterie traiteur - Le Paradou
- CATERINA PIZZA - Le Paradou
- LES DÉLICES DE L'OLIVIER - Maussane
- LE JARDIN DES ALPILLES - Maussane
- LE PETIT GOURMAND Boulangerie - Maussane
- GOLF DE MANVILLE - Les Baux
- PUB2COM Signalisation publicitaire - Saint-Martin-de-Crau

## Agenda événements culturels, festifs et citoyens.

Marché hebdomadaire à compter du 12 juillet – contre-allée route de Saint-Roch.

### JUILLET :

**Dimanche 2 :** Théâtre « Oncle Vania » - Tchekhov, salle polyvalente

**Samedi 8 :** Holi party complexe sportif

**Vendredi 14 :** Apéritif Républicain à 11 h

**Samedi 22 :** Fête de l'Europe

**Samedi 29 :** Jazz sous les platanes

### SEPTEMBRE :

**Vendredi 1<sup>er</sup>, samedi 2, dimanche 3 :** Fête du village

**Samedi 9 :** Forum des Associations de 10 h à 12 h salle polyvalente

**Dimanche 10 :** Troc du livre lu contre-allée route de Saint-Roch 9h30 - 12h30

**Dimanche 17 :** Journées du patrimoine – Marais des Baux - sortie commentée

**Vendredi 22 :** conférence Cerveaux sans frontière – M. Lesœurs salle polyvalente 18h

**Samedi 23 :** récital de musique classique par le pianiste Philippe Coulange salle polyvalente 20h30

### OCTOBRE :

**Samedi 7 et dimanche 8 :** fête Charloun Rieu

**Samedi 14 :** Conférence (journée Boudouresques)

Jour de la Nuit (en extérieur)

**Samedi 21 :** Cor-D-Lus, concert choral à l'église 20h30

### NOVEMBRE :

Extraits d'opérettes d'Offenbach

Conférence : Mme Lert « Les chemins de Saint-Jacques » avec Terre des Baux

## Numéros utiles

Mairie .....	04 90 54 54 01
Accueil : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h sauf jeudi de 8 h 30 à 12 h 1 <sup>er</sup> samedi non férié du mois de 9 h à 12 h	
SAMU .....	15
Pompiers.....	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie.....	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison .....	04 91 75 25 25
SOS Drogue International.....	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues.....	04 91 24 61 50
Enfance maltraitée .....	119
Cabinet médical .....	04 90 54 41 41
Cabinet Infirmières .....	04 90 97 96 45
Masseur Kiné Gabillon .....	04 90 54 53 52
Masseur Kiné Bourrillon .....	06 51 88 45 12
CH Joseph-Imbert – Arles .....	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc – Arles .....	04 90 99 32 32
Clinique Paoli – Arles .....	04 90 99 34 00
Canal Irrigation VdB.....	04 90 54 30 16
Dessèch. Bas Paradou .....	04 90 96 44 91
Ecole .....	04 90 54 42 03
Poste .....	04 90 54 33 99
Pharmacie de Maussane .....	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane .....	04 90 54 37 58
SPA des Baux .....	04 90 54 60 86
CCVBA .....	04 90 54 54 20
PNRA .....	04 90 90 44 00
Eau (SEERC) urgences .....	09 77 40 94 31
C. anti poison Marseille .....	04 91 75 25 25
Sécurité Gaz GrDF ..n° vert 0 800 47 33 33	
Réseau électrique ERDF.....	09 72 67 50 44

## ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier sous la responsabilité de la CCVBA, les jours de ramassage ont changé. Les ordures ménagères sont ramassées le mardi et le vendredi y compris les jours fériés. Passage supplémentaire avenue de la vallée des Baux le lundi et le jeudi uniquement pour les conteneurs. Du début juin au 30 septembre environ, une tournée supplémentaire, le mercredi, est assurée. Celle-ci concerne "les écarts", les conteneurs, les commerces et les résidences de vacances. Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'ils ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

## TRI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier sous la responsabilité de la CCVBA, le jour de ramassage a changé. Les « sacs jaunes » sont collectés le mercredi en semaine paire y compris les jours fériés. Ils sont toujours disponibles en Mairie.

Juillet 2017 .....	12 et 26
Août 2017.....	9 et 23
Septembre 2017.....	6 et 20
Octobre 2017.....	4 et 18
Novembre 2017.....	1,15 et 29
Décembre 2017.....	13 et 27

L'enlèvement des encombrants s'effectue le jeudi des semaines paires uniquement sur rendez-vous au 04 84 510 620.

## DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de St-Martin-de-Crau 04 90 54 43 07. Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 20, le samedi de 9 h à 11 h 50 et 14 h à 15 h 50. La déchetterie accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis.

**La bibliothèque sera fermée du 8 au 23 juillet.**